



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 MAI 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

6.14. REW - Assemblée générale du 21 juin 2024 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance, à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L1122-20, L 1122-24, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er}, § 1/1 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu sa décision du 29 avril 2019 de s'affilier à l'intercommunale Réseau d'Énergies de WAVRE, R.E.W. S.C.R.L. en abrégé, d'en devenir membre et d'accepter de recevoir, à titre gratuit, une part A au capital de l'intercommunale d'une valeur nominale de 100 € ;

Vu ses délibérations du 29 avril 2019 et du 14 septembre 2020 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de R.E.W. S.C.R.L., à savoir en l'occurrence MM. Françoise LEONARD et Guy HAVELANGE, Echevins, Philippe RASQUIN, Philippe MATTART et Gwendoline WILLIQUET, Conseillers communaux ;

Vu le courriel du 16 mai 2024 de REW annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le vendredi 21 juin 2024, à 18h, en ses locaux sis rue Provinciale, n°265 à 1301 BIERGES ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

1. Déclaration d'un intérêts directs ou indirects de nature patrimoniale des administrateurs ;
2. Rapport du commissaire sur le bilan des comptes de résultats ;
3. Approbation du rapport de gestion de l'Organe d'Administration ;
4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;
5. Décision de l'affectation du résultat et du montant des distributions (article 6:114 CSA) ;
6. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur-commissaire ;
7. Validation de la liste des nouveaux membres de l'organe d'administration et de l'assemblée générale ;
8. Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux administrateurs et, éventuellement, aux membres des organes restreints de gestion et du comité d'audit dans les limites fixées par l'article L5311-1, et sur avis du comité de rémunération ainsi que les rémunérations des membres du collège visé à l'article L1523-24 (L1523 -14 4°).

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er}

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2024 :

Point 1 : Déclaration d'intérêts directs ou indirects de nature patrimoniale des administrateurs

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Rapport du commissaire sur le bilan des comptes de résultats

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Approbation du rapport de gestion de l'Organe d'Administration

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Décision de l'affectation du résultat et du montant des distributions (article 6:114 CSA)

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6 : Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur-commissaire

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7 : Validation de la liste des nouveaux membres de l'organe d'administration et de l'assemblée générale

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 8 : Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux administrateurs et, éventuellement, aux membres des organes restreints de gestion et du comité d'audit dans les limites fixées par l'article L5311-1, et sur avis du comité de rémunération ainsi que les rémunérations des membres du collège visé à l'article L1523-24 (L1523 -14 4°)

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 21 juin 2024, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 21 juin 2024 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale R.E.W., ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX



Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

